

[Le rapport d'activités 2020 est publié](#)

En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a bouleversé l'exercice de nos missions. Nos services ont su faire preuve d'une grande adaptabilité pour continuer à accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets, et à soutenir l'activité économique de nos entreprises et fournisseurs dans un contexte très tendu.

Les chargés d'affaires, tant en travaux qu'en énergie, ont poursuivi sur le terrain et tout au long de l'année, leur accompagnement à vos côtés. Ainsi, 12 millions d'euros TTC d'ordre de services travaux ont pu être réalisés malgré la période d'interruption obligatoire de mars-avril et la période électorale. Le pôle énergie a accompagné 15 intercommunalités de l'Oise dans la réalisation d'Etudes de Planification Energétique. Contribuant à la réalisation des Plans Climat Air Energie Territoriaux, les

Etude de Planification Energétique

dotent ainsi les territoires d'une feuille de route et d'un plan d'actions concret visant à atteindre les objectifs de Transition Energétique. Pour faciliter le passage à l'action, le SE60 a mis en place une

convention de suivi aux côtés des

Etablissement Public de Coopération
Intercommunale

pour atteindre les

objectifs fixés.

Plus de 1 200 bâtiments publics ont été diagnostiqués grâce à la compétence «

Maîtrise en Demande d'Energie – Energie Renouvelable

». De ce vivier de projets, le SE60 passe à la phase de concrétisation en 2021 avec des recherches de financement notamment dans le cadre du plan de relance.

Nous rappelons à nos membres qu'il est prévu dans l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, que le rapport d'activités doit « faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux sont entendus ».

Vous trouverez ci-contre le rapport d'activités 2020 et le modèle de délibération à nous faire parvenir avant le 1er octobre 2021.

Publié le 31 mai 2021